

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT-BEAT-LEZ**

Nbre de Conseillers : 15

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois le 17 février à 20H00
Présents : 13 Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est
Votants : 15 réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel
Pour : 07 de ses séances
Contre : 03 Date de la convocation : 10 février 2023
Abstention : 05 Date d'affichage : 10 février 2023

Présents : ANDRE Michèle, ARNAUNE Julien, BOUCHE Mickael, BRON Karine,
CAPDEVILLE Alain, CHANGEUX Anna, MARTINEZ Guy, MINATCHY Adeline,
PEREFARRES Charlotte, POISSON Chantal, ROUX Gérard, RUBIO MAZARIO Fidel,
Absents : DREYER Guy, André NOUGES, FONDEVILLA Ghislain
Procuration : André NOUGES donne procuration à CHANGEUX Anna, DREYER Guy
donne procuration à ROUX Gérard, FONDEVILLA Ghislain donne procuration à
MINATCHY Adeline

Mr ROUX Gérard a été nommé secrétaire

OBJET : Enfouissement des lignes – Quartier SAVI complément des délibérations du 5 mai 2022 et
17 janvier 2023

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'enfouissement des lignes sur le
Quartier SAVI ont été voté le 5 mai 2022 pour la partie réseau éclairage public – SDEHG.

Concernant les travaux pour les réseaux communications électroniques, le conseil municipal avait
voté le 17 janvier dernier le devis Orange pour un montant de 8310.74€.

Nous recevons un complément de devis de la part de l'entreprise Cassagne pour la mise en place du
matériel de réseau de communication :

- Entreprise Cassagne pour un montant de 12 491.42€HT soit 14 989.70€TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider le devis ci-dessus de l'entreprise Cassagne pour un montant total de l'opération :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
SDEHG (somme payée sous forme d'emprunt pendant 12 ans) voir délibération du 5/05/22	19560€	19560 €
Orange voir délibération du 17 janvier 2023	8310.74€	8310.74€
Ets Cassagne	12 491.42€	14 989.70€
TOTAL	40 362.16€	42 860.44€

- De Charger Madame le Maire de signer tous documents en ce sens
- D'inscrire au budget 2023 en section investissement ces sommes

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le Maire,
Anna CHANGEUX

